

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**· Identificateur de produit**· Nom du produit: **Hydrofuge pierre**

· Code du produit: 10834, 10835, 10845

· Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Emploi de la substance / de la préparation Imprégnation protectrice**· Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 NürnbergTel. +49(0)911 - 642960
Fax. +49(0)911 - 644456
e-mail info@akemi.de· Service chargé des renseignements:

Laboratoire

· Numéro d'appel d'urgence: Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59

Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

2 Identification des dangers**· Classification de la substance ou du mélange**

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS08 danger pour la santé

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xn; Nocif

R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R10-66-67: Inflammable. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

À des effets narcotisants.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Nom du produit: Hydrofuge pierre

(suite de la page 1)

· Éléments d'étiquetage**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

naphta lourd (pétrole), hydrotraité

· Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:

Xn Nocif

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

naphta lourd (pétrole), hydrotraité

· Phrases R:

10 Inflammable.

65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Phrases S:

2 Conserver hors de portée des enfants.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

23 Ne pas respirer la vapeur.

24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

27/28 Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.

29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

· Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:** Non applicable.**· vPvB:** Non applicable.*** 3 Composition/informations sur les composants****· Description:**

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 64742-48-9

EINECS: 265-150-3

Numéro index: 649-327-00-6

naphta lourd (pétrole), hydrotraité

Xn R65

R10-66-67

Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; STOT SE 3, H336

50-100%

(suite page 3)

Nom du produit: Hydrofuge pierre

(suite de la page 2)

| | | |
|-----------------|--|-----|
| CAS: 34396-03-7 | Trimethoxy (2,4,4-trimethylpentyl)silan R10-52/53 | <1% |
| | Flam. Liq. 3, H226; Aquatic Chronic 3, H412 | |

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

hydrocarbures aliphatiques ≥ 30%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours**· Description des premiers secours**

- Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.
Position et transport en position latérale stable.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Indications destinées au médecin:
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés
 - Migraine
 - Etourdissement
 - Vertiges
 - Nausées
 - Dyspnée
 - Toux
 - Apparition de sueurs
- Risques Risque d'incidents respiratoires.
- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.
En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

5 Mesures de lutte contre l'incendie**· Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction: CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
- **Conseils aux pompiers**
- Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications** Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

(suite page 4)

FR

Nom du produit: Hydrofuge pierre

(suite de la page 3)

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage**Manipulation:****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Stocker au frais.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 5)

Nom du produit: Hydrofuge pierre

(suite de la page 4)

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
 Avant de commencer à travailler, enduire la peau d'une préparation protectrice résistant aux solvants.
 Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

- **Protection respiratoire:**

Filtre AX
 En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Protection des mains:**

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
 Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
 STOKODERM (<http://www.stoko.com>)
 STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)
 FRAPANTOL (<http://www.stoko.com>)
 STOKO VITAN (<http://www.stoko.com>)

**Gants de protection**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Caoutchouc fluoré (Viton)
 Vitoject (KCL, Art No. 890)
 Caoutchouc nitrile
 Camatril (KCL, Art No. 730, 731, 732, 733)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 6)

Nom du produit: Hydrofuge pierre

(suite de la page 5)

- Temps de pénétration du matériau des gants Valeur pour la perméabilité: taux ≥ 6 , 480 min
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
Caoutchouc fluoré (Viton)
Vitoject (KCL, Art No. 890)
Caoutchouc nitrile
Camatril (KCL, Art No. 730, 731, 732, 733)
- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:
Caoutchouc fluoré (Viton)
Caoutchouc nitrile
Camatril (KCL, Art No. 730, 731, 732, 733)
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:
Caoutchouc naturel (Latex)
Gants en caoutchouc
Gants en cuir
Gants en tissu épais
Gants en néoprène
- Protection des yeux:
 Lunettes de protection hermétiques
- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques**· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· Indications générales.· Aspect:

| | |
|----------|-----------------|
| Forme: | Liquide |
| Couleur: | Incolore |
| Odeur: | Caractéristique |

· valeur du pH: non applicable· Changement d'état

| | |
|---------------------|----------------|
| Point de fusion: | Non déterminé. |
| Point d'ébullition: | 180°C |

· Point d'inflammation: > 40°C· Température d'inflammation: 240°C· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.· Limites d'explosion:

| | |
|-------------|-----------|
| Inférieure: | 0,6 Vol % |
| Supérieure: | 7,0 Vol % |

· Pression de vapeur à 20°C: 1 hPa· Densité à 20°C: 0,76 g/cm³· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Pas ou peu miscible

(suite page 7)

Nom du produit: Hydrofuge pierre

(suite de la page 6)

· Viscosité:
 Dynamique: Non déterminé.
 Cinématique à 20°C: 10 s (DIN 53211/4)

· Teneur en solvants:
 Solvants organiques: 93,4 %

Teneur en substances solides: 4,8 %

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux agents d'oxydation puissants.
Dégagement de gaz/vapeurs inflammables.
- **Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- Toxicité aiguë:

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité

| | | |
|-------------|------|----------------------|
| Oral | LD50 | >5000 mg/kg (rat) |
| Dermique | LD50 | >3000 mg/kg (rabbit) |
| Inhalatoire | LC50 | >12 mg/l (rat) |

- Effet primaire d'irritation:
- de la peau: Pas d'effet d'irritation.
- des yeux: Pas d'effet d'irritation.
- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.
- Indications toxicologiques complémentaires: Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

12 Informations écologiques

- **Toxicité**

· Toxicité aquatique:

64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité

| | |
|----------|-----------------------------|
| EC50 | > 1000 mg/l (green alge) |
| | >1-<10 mg/l (bacteria) |
| | > 1000 mg/l (daphnia magna) |
| LC50 | > 1000 mg/l (piscis) |
| LL50/96h | 51 mg/l (rainbow trout) |

- **Autres indications écologiques:**
- Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- PBT: Non applicable.

(suite page 8)

Nom du produit: Hydrofuge pierre

· vPvB: Non applicable.

(suite de la page 7)

13 Considérations relatives à l'élimination**· Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

| | |
|-----------|--|
| 20 00 00 | DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT |
| 20 01 00 | fractions collectées séparément (sauf section 15 01) |
| 20 01 13* | solvants |

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyage recommandé:

Alcool

14 Informations relatives au transport**· Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**

· Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train): 3 (F1) Liquides inflammables.

· Indice Kemler: 30

· No ONU: 3295

· Groupe d'emballage: III

· Étiquette de danger 3

· Nom d'expédition des Nations unies: 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.

· Quantités limitées (LQ) LQ7

· Catégorie de transport 3

· Code de restriction en tunnels D/E

· Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):

· Classe IMDG: 3

· No ONU: 3295

· Label 3

· Groupe d'emballage: III

· No EMS: F-E,S-D

· Marine Pollutant: Non

(suite page 9)

Nom du produit: Hydrofuge pierre

(suite de la page 8)

· Désignation technique exacte: HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**

| | |
|---------------------------------|------------------------------|
| · Classe ICAO/IATA: | 3 |
| · No ID ONU: | 3295 |
| · Label | 3 |
| · Groupe d'emballage: | III |
| · Désignation technique exacte: | HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. |

· **"Règlement type" de l'ONU:** UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, III

· **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Liquides inflammables.

15 Informations réglementaires· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**· Prescriptions nationales:· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
· VOC EU 710,5 g/l

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes Les phrases H et R du chapitre 2 et 3 se trouvent ici dans toute leur longueur. Le marquage du produit se trouve en chapitre 2.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R10 Inflammable.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Service établissant la fiche technique:** Laboratoire

(suite page 10)

Nom du produit: Hydrofuge pierre

(suite de la page 9)

- Contact:

Dieter Zimmermann
Elke Hake
Fon ++49 (0)911 64296-59
@mail E.Hake@akemi.de

- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent